

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10079**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master Professionnel – Domaine : Droit Economie Gestion – Mention : Carrières judiciaires et sciences criminelles –

Spécialité : Droit pénal approfondi et sciences criminelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Poitiers

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Université de Poitiers, Président de l'Université de Poitiers

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Enseignement universitaire et recherche fondamentale ou appliquée.
 - Prestation de conseil juridique ou de défense en justice d'un client
 - Suivi de procédures et prise de décision en matière judiciaire (justice pénale et justice des enfants)
 - Maintien de l'ordre, protection des personnes et des biens. Enquêtes pénales.
- Action éducative et travail social auprès de publics confrontés à de graves difficultés d'origine psychologique ou social
- Connaissance approfondie du droit pénal incluant les aspects historiques, philosophiques, internationaux, européen et comparatifs. Ouverture sur les autres sciences criminelles.
 - Bon niveau de culture générale
 - Préparer à la rédaction d'une thèse, plus particulièrement en droit pénal sans exclure le recours à d'autres disciplines à titre complémentaire.
 - Pour les étudiants qui ne pourraient faire une thèse : initiation à la recherche permettant d'approfondir et de prendre du recul sur la discipline, notamment en rédigeant un mémoire avant une professionnalisation.
 - Capacité à la réflexion critique et prospective,
 - Capacité à l'analyse des normes et des données, à l'élaboration de problématiques, à la construction d'une démonstration.
 - Capacité à développer un esprit de synthèse.
 - Maîtrise de la méthode d'exposé (oral et écrit) et des techniques de rédaction (voire de publication) de rapports de recherche, d'enquêtes, de notes...

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Enseignement supérieur et recherche
 - Défense et conseil juridique (avocat)
 - Management de la sécurité publique (cadres de la police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire)
- Intervention socio-éducative (protection judiciaire de la jeunesse, service pénitentiaire d'insertion et de probation)

- Enseignement supérieur et recherche
 - Défense et conseil juridique (avocat)
 - Management de la sécurité publique (cadres de la police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire)
- Intervention socio-éducative (protection judiciaire de la jeunesse, service pénitentiaire d'insertion et de probation)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2108 : Enseignement supérieur

K1903 : Défense et conseil juridique

K1704 : Management de la sécurité publique

K1207 : Intervention socioéducative

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

M1 : La mention est accessible avec une licence mention Droit. Dans les autres cas, l'inscription est subordonnée à l'autorisation de la commission compétente. Il s'agit d'une formation universitaire validée par 120 crédits ECTS. Elle se déroule sur 4 semestres de 30 ECTS chacun.

M2 : Accès à la formation

- Sélection sur dossier et entretien. Les candidats doivent avoir obtenu les semestres 1 et 2 de la Mention Carrières judiciaires et sciences criminelles ou d'une mention équivalente. Les candidatures en provenance d'une mention différente du Domaine : Droit Economie Gestion peuvent être examinées. Des docteurs en médecine ou des étudiants inscrits en D3 peuvent également candidater s'ils ont préalablement obtenu un DU de sciences criminelles.

Formation

- Les matières enseignées sont principalement juridiques et, pour un quart du volume (plus ou moins selon le sujet du mémoire), de la sociologie, psychologie et psychiatrie criminelles. Les matières juridiques couvrent l'ensemble du droit pénal et de la procédure pénale dans leur dimension interne, européenne, internationale et comparative.

Contrôle

- Les enseignements sont répartis en deux semestres (non compensables) : deux unités pour le semestre 3, trois unités pour le semestre 4. Chaque UE fait l'objet d'un contrôle soit sous la forme d'un examen terminal (épreuve écrite de cinq heures et exposés-discussions devant deux jurys), soit sous la forme d'un contrôle continu, soit sous forme d'un mémoire avec soutenance.

- La notation est située sur une échelle de 0 à 20.

- La note de 10 équivaut à un travail moyen de l'étudiant.

- Le diplôme s'obtient avec une moyenne de 10/20 et des mentions sont attribuées :

17 - 20 : mention très bien

15 - 17 : mention bien

13 - 15 : mention assez bien

Langue

- Les enseignements sont donnés en français

- Le mémoire peut, dans certaines conditions, être rédigé dans une langue étrangère.

Présence

- Les enseignements sur place sont regroupés sur deux jours et demi par semaine pendant les douze semaines du semestre 3 (septembre/décembre). Ils sont moins nombreux au cours du semestre 4 (janvier/mai) consacré à la rédaction du mémoire et pouvant être accompli à l'étranger.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Membres de l'équipe pédagogique de la spécia
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Membres de l'équipe pédagogique de la spécia
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Grade de master

Arrêté du 4 janvier 2005 (publié au JO)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 Août 2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

: Service des Etudes, de l'Evaluation et de la Prospective (Université de Poitiers)

Service scolarité de l'UFR de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers

Autres sources d'information :

Ø <http://www.univ-poitiers.fr>

Ø <http://droit.univ-poitiers.fr>

Ø <http://ed-droit.univ-poitiers.fr>

Ø <http://isc-epred.labo.univ-poitiers.fr>

Université de POITIERS

Lieu(x) de certification :

Université de Poitiers

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR DROIT

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche nationale 32278

Cette certification, anciennement DEA, est dispensée de longue date par l'Université de Poitiers